



L'Association Tretsoise de Parents d'Elèves organise :

LE DIMANCHE 19 MAI 2013 UNE BOURSE AUX ADOS : Vide ta chambre !

Salle des Colombes à TRETTS (13530)

Pour participer à cette manifestation, merci de bien vouloir retourner votre dossier **COMPLET** à l'adresse suivante : **ATPE – 58 Les Coteaux des Vignes – 13530 TRETTS.**

Votre inscription ne sera effective que lorsque nous aurons reçu votre dossier **complet** et que vos coordonnées « masquées » apparaîtront sur notre site internet (par exemple N°3 – Amélie P*****N).

REGLEMENT

- Le prix de la table est fixé à 4 € (une seule table par inscription et par personne).
- **Les réservations de table se font avec le bulletin ci-dessous** (complété ou recopié sur papier libre).
- **Joindre obligatoirement la photocopie recto-verso de votre carte d'identité.**
- **Joindre obligatoirement votre paiement par chèque de 4 € à l'ordre de l'ATPE.**
- Les emplacements réservés mais restés libres à l'ouverture pourront être attribués à des personnes en attente.
- En cas d'annulation du participant, **aucun remboursement ne sera effectué.**

Complément d'informations

- Le jour de la bourse, nous vous mettons une table et des chaises à disposition.
- Buvette sur place.
- Pensez à apporter un portant si vous voulez pendre des vêtements.
- **N'oubliez pas votre caisse avec de la monnaie (chacun gère ses ventes)**
- Installation des stands de 09 heures à 10 heures.
- Ouverture au public de 10 heures à 17 heures.
- Rangement terminé pour 17 heures.

Pour de plus amples explications n'hésitez pas à appeler le 06 82 22 12 03.

Le jour même N° d'urgence 06 62 12 43 63

-----✂-----

BULLETIN D'INSCRIPTION BOURSE AUX ADOS : Vide ta chambre !

Date Limite : Samedi 18 mai 2013 midi

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Né(e) le à Département : Ville :

Adresse :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le : par

Déclare autoriser mon enfant : Nom..... Prénom

..... Né(e) le

A participer à la Bourse aux Ados organisée par l'ATPE.

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le Signature